EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°106/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation : 24/09/2024
Date d'affichage : 24/09/2024
Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 41
37 Titulaires,
4 Suppléants
Nbre de pouvoirs : 3
Nbre de votants : 44

Secrétaire de séance :
Julien RIVIÈRE

Etaient présents :
Mrs RAIMONDO (à compter du point n°98), FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, ROULAND, GEFFROY, SETIAUX, BARON, ANDRIN, GILARD, LANDRY, CADOT, DUVAL Guy, TÉTART, LEHMULLER, HUARD, COLLET, DUVAL Georges, VERPLAETSE (à compter du point n°97), BARROSO (à compter du point n°97), MAROT (à compter du point n°97), MYOTTE, LEFEBVRE, PFLIEGER, RIVIERE Julien, LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, HODIESNE, JEAN, SIWICK, MOULIN, LEBRUN, DEBLOIS CARON, DEBRAS, ROBERT, CHIRADE (à compter du point n°97), LE CADRE TOUZEAU (à compter du point n°97), COURTY.

Etaient absents ayant donné pouvoir :
M. TANCRÈDE délégué titulaire a donné pouvoir à Mme JEAN, M. BAZONNET délégué titulaire à M. TÉTART, M. RIVIÈRE Dominique délégué titulaire à M. RIVIERE Julien.

OBJET : CONVENTION AVEC ENERGIES SOLIDAIRES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER FRANCE RENOV DANS LES FRANCE SERVICES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et suivants ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) entre les communes de Bazainville, Boissets, Civry-la-Forêt, Gressey, Houdan, Richebourg, Tacoignières (Yvelines) et Boutigny-Prouais, Champagne et Goussainville (Eure-et-Loir) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°24/2020 du 15 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération n°27/2020 du 15 juillet 2020 déléguant une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°17/2022 du 18 février 2022 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant

Afin de faciliter l'accès à l'information des particuliers sur les économies d'énergie, le programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique a donné lieu en 2001 à la création du réseau national INFO-ENERGIE devenu France Rénov' en 2022.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241003-DEL106021024-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Développé par l'Agence De la Transition Écologique (ADEME) en partenariat avec les collectivités locales, ce réseau s'appuie sur des associations et organismes à but non lucratif qui fournissent au grand public des informations gratuites, objectives et de qualité. Depuis 2002, Energies Solidaires fait partie de ce réseau national et propose sur le territoire Nord Yvelines, un regard éclairé pour les porteurs de projets qu'ils soient particuliers, professionnels ou publics (collectivités).

Signataire de la charte de l'ADEME, Energies Solidaires s'engage à assurer un conseil gratuit, objectif et indépendant sur toute la partie Nord des Yvelines sur les cinq intercommunalités que sont :

- Le Pays Houdanais,
- Portes d'Ile-de-France,
- Grand Paris Seine & Oise,
- Gally Mauldre
- Saint-Germain Boucles de Seine

Afin de permettre aux administrés du Pays Houdanais de bénéficier d'un service gratuit de proximité pour les accompagner dans la rénovation énergétique de leur habitat (conseils sur les travaux à réaliser, analyse de devis, renseignements sur les aides possibles, etc.), il est proposé de mettre en place un partenariat directement avec Energies Solidaires. Dans ce cadre, des permanences avec un conseiller énergétique France Renov' seraient proposées au sein même des France services.

Il est rappelé que le premier axe stratégique du Plan Climat du Pays Houdanais est l'habitat et l'aménagement. Il précise notamment que la rénovation énergétique des logements doit être massivement soutenue par les collectivités et leurs partenaires en ciblant en priorité les ménages les plus précaires et que les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information.
Ainsi, le présent partenariat répondrait pour partie à l'action H3-6 du Plan Climat : Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et au remplacement des chauffages polluants.

Le partenariat correspond également à l'animation « classique » de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) approuvée lors de la séance du Conseil communautaire du 26 juin dernier de la commune de Houdan, destinée à faire connaitre le dispositif et établir un maximum de contacts avec les propriétaires afin de les inciter à engager des travaux de rénovation dans leur logement ou immeuble également de répondre aux besoins.

Les permanences auraient lieu dans un premier temps une fois par semaine (hors période de vacances scolaires) à la Passerelle jusqu'à la fin de l'année 2024 puis au sein des deux France services à compter de 2025. Les rendez-vous seraient pris via un logiciel dédié sur le site internet d'Energies Solidaires.

Des animations seraient également prévues :

- Cinq balades thermiques aidant à déceler, de manière pédagogique, les forces et faiblesses des logements, les défauts d'isolation et les déperditions thermiques des bâtiments grâce à une caméra ;
- La tenue d'un stand France Rénov dans le village de la transition écologique lors de la Foire Saint Matthieu ;
- Un atelier de sensibilisation à destination des agents.

Le partenariat est estimé à 13 000 € sur le dernier trimestre 2024.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention à intervenir avec Energies Solidaires pour la mise en place d'un service gratuit de proximité pour accompagner les administrés du territoire dans la rénovation énergétique de leur habitat.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241003-DEL106102024-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 de la CCPH.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 3 octobre 2024
Publiée ou notifiée, le 3 octobre 2024

A Maulette, le 3 octobre 2024
Le Président,
Jean-Marie TÉTART

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS HOUDANAIS 78550 MAULETTE

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Jean-Marie TÉTART

Le secrétaire de séance,
Julien RIVIÈRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241003-DEL106102024-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024